

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22
 Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé
 deux exemplaires sont insérés dans le journal
 Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré
 S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

PARTIE OFFICIELLE

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
 PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Notre Conseil d'Etat entendu,

Avons ordonné et ordonnons :

ARTICLE PREMIER

A dater de la promulgation de la présente Ordonnance, l'usage d'appareils à pression de vapeur ou de gaz sera subordonnée à l'application des dispositions prescrites par Notre Gouverneur Général dans l'intérêt de la sécurité publique.

ART. 2

Pour assurer l'exécution de l'article précédent, tout possesseur d'un appareil à pression de vapeur ou de gaz, sera tenu, avant de s'en servir, d'adresser à Notre Gouverneur Général une demande d'autorisation écrite sur papier timbré, énonçant :

- 1° La nature et la destination de l'appareil ;
- 2° Sa provenance (nom et domicile du vendeur) ;
- 3° L'emplacement sur ou dans lequel il devra fonctionner, et la pression à laquelle il sera soumis.
- 4° Les épreuves réglementaires auxquelles il aurait été soumis en pays étranger, et les marques constatant ces épreuves, ainsi que les précautions spéciales adoptées pour prévenir les explosions telles que soupapes, etc.

Les appareils à vapeur d'origine étrangère devront être revêtus d'un timbre d'épreuves, leur forme, leur capacité et la surface de chauffe devront être indiquées.

Il sera délivré récépissé de ces déclarations qui seront transmises aussitôt au service des Travaux Publics pour examen et rapport.

ART. 3

Sur le rapport du Directeur des Travaux Publics, Notre Gouverneur Général autorisera, s'il y a lieu, l'emploi de l'appareil en déterminant les conditions à remplir pour bénéficier de cette autorisation.

ART. 4

Sera puni d'une amende de 16 à 200 francs quiconque aura fait usage d'appareils à pression de vapeur ou de gaz, sans y avoir été autorisé, ou sans avoir observé les conditions de l'autorisation accordée, conformément aux dispositions précédentes.

Sera puni de la même peine quiconque aura fait usage d'un appareil du même genre, modifié ou ayant subi une réparation notable, sans avoir obtenu une nouvelle autorisation.

ART. 5

Sera puni de la même peine, le chauffeur ou le mécanicien qui aurait fait fonctionner un des appareils ci-dessus dénommés à une pression supérieure à celle indiquée dans la demande d'autorisation ou qui, soit volontairement, soit par imprudence ou négligence aurait soit surchargé les soupapes d'une chaudière, soit faussé ou paralysé les autres appareils de sûreté.

Le propriétaire, le chef d'entreprise, le directeur gérant ou préposé, par les ordres duquel aurait eu lieu la contravention prévue au présent article, serait passible également d'une amende de 16 à 200 francs et d'un emprisonnement de six jours à deux mois.

ART. 6

Dans le cas où un accident occasionné par l'inexécution des précautions prescrites en vertu de la présente Ordonnance, aurait entraîné quelque une des conséquences prévues par les articles 314 et 315 du Code pénal, il serait fait application de ces dispositions.

ART. 7

Les infractions aux dispositions de la présente Ordonnance et des autorisations délivrées en vertu d'icelle par Notre Gouverneur Général, seront constatées par tous officiers de police judiciaire, agents de police, carabiniers et agents du service des Travaux publics, assermentés.

ART. 8

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Avocat Général et Notre Gouverneur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Fait à Kiel (Allemagne), à bord de Notre yacht *Princesse-Alice*, le vingt-six juin mil neuf cent.

ALBERT.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'Etat,
 Le Conseiller d'Etat délégué,
 C. JOLIVOT.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles
 DE LA PRINCIPAUTÉ

Les prix du Pensionnat des Dames de Saint-Maur, de l'externat et des cours, seront distribués le lundi 23 juillet.

On sait déjà que la date des prix des écoles primaires et des asiles a été fixée aux 27, 28 et 31 juillet.

M. Valentin, notaire, a transmis à M. le Gouverneur Général, pour être versée à la caisse des œuvres de bienfaisance, la somme de 88 fr. 50, provenant du produit de la location du terrain

vague du boulevard de la Condamine au cirque Cassuli. Ce don a été fait par M. le comte Bertora au nom de M^{me} la Princesse Radziwill.

Une égale somme de même provenance a été, d'autre part, remise par M^e Valentin au Comité de bienfaisance de la Colonie française.

La Colonie française a célébré, samedi dernier, la Fête nationale du 14 juillet et a saisi avec empressement cette occasion de manifester de ses sentiments d'attachement à la Mère-Patrie et de sa respectueuse et vive gratitude pour l'heureuse et large hospitalité qu'elle reçoit sur le territoire de la Principauté. Ces sentiments ont été hautement et éloquemment exprimés soit à la réception qui a eu lieu dans la matinée au Consulat de France, soit au cours du banquet qui, à midi et demi, a réuni un grand nombre de membres de la Colonie française.

M. Glaize, au lunch offert par lui en ses salons de la villa de Millo, a successivement reçu le personnel de l'Administration des Douanes, celui des Postes et Télégraphes, le Comité de bienfaisance de la Colonie, une délégation d'anciens militaires résidant dans la région et beaucoup de Français qui sont venus individuellement au Consulat.

En l'absence de M. Marion, président du Comité de bienfaisance, c'est à M. Jules Michel, vice-président, qu'est revenu l'honneur de prendre la parole au nom des membres du Comité. Après avoir exprimé les regrets de M. Marion, M. Jules Michel s'est fait l'interprète des sentiments patriotiques de tous et a prié M. le Consul de vouloir bien en transmettre l'expression au gouvernement de la République et à son Président respecté, M. Emile Loubet. M. J. Michel a également témoigné de la respectueuse et vive reconnaissance de tous les membres du Comité à l'égard de Leurs Altesses Sérénissimes le Prince et la Princesse de Monaco. Enfin, il a assuré M. Glaize de l'attachement qu'ont pour sa personne tous les Français résidant dans la Principauté. En terminant, M. J. Michel dit que, grâce aux conseils et à l'appui du distingué Consul de France, et en s'inspirant des traditions et des exemples laissés par les précédents présidents du Comité, le bureau actuel du Comité de bienfaisance s'efforcera d'être à la hauteur de la mission charitable qui lui a été confiée.

M. Glaize a répondu qu'il était heureux de constater que les Français fixés dans la Principauté n'ont jamais cessé d'être animés des meilleurs sentiments de concorde et d'attachement à la France et à la République. Le Consul parle éloquemment, et en termes très applaudis, des devoirs que la Colonie a toujours remplis auprès du gouvernement princier et dit combien les Français de Monaco ont lieu d'être fiers de la magnifique participation que S. A. S. le Prince Albert I^{er} a daigné prendre à l'Exposition Universelle de Paris. Il rappelle la haute protection que S. A. S. la Princesse Alice accorde en toute occasion aux œuvres de bienfaisance et envoie également un respectueux hommage à S. A. S. le Prince Héréditaire.

Passant ensuite en revue les progrès accomplis dans le cours de la dernière année par le Comité de bienfaisance, M. Glaize fait ressortir avec éloge les efforts qu'ont dû faire les fondateurs et présidents successifs de la Société pour arriver aux beaux et féconds résultats actuellement obtenus. A la suite du premier initiateur, M. Valentin, les présidents qui lui ont succédé, MM. Voiron, Carrière, Georges Barbier, ont aidé activement à la réussite et à la prospérité de l'œuvre, et le nouveau bureau ne manquera pas de poursuivre heureusement la tâche de ses devanciers.

Le Consul se félicite des sentiments de solidarité qui animent les membres de la colonie française et il déclare qu'il sera heureux de se faire l'interprète des sentiments de la réunion en adressant, à l'occasion de ce jour de Fête nationale, à M. le Président de la République, ainsi qu'à Leurs Altesses Sérénissimes, les hommages respectueux de la Colonie.

Le beau banquet qui, à l'issue de la réception au Consulat, a eu lieu à l'hôtel de l'Europe, a été présidé par M. Glaize, ayant à ses côtés MM. Valentin et Jules Michel. Au dessert, M. le Consul a porté un toast fort applaudi à M. le Président de la République, à LL. AA. SS. le Prince et la Princesse de Monaco, à S. A. S. le Prince Héritaire et à S. Exc. le Gouverneur Général.

M. Jules Michel a levé son verre en l'honneur du distingué Consul de France à Monaco, de M. Valentin, fondateur du Comité de bienfaisance, et des précédents présidents, associant à son toast M. Camille Blanc, chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, auquel le Comité de bienfaisance doit une particulière reconnaissance pour le concours précieux que lui prête la Société des Bains de Mer, lors de la grande fête annuelle de charité.

D'autres toasts applaudis ont été portés par MM. Valentin, Chef de Loth, Félix Gindre, Fernand Platy et Bardolet. La réunion, empreinte d'une charmante et sincère cordialité, a pris fin aux accents de l'*Hymne Monégasque* et de la *Marseillaise* qui, au début du banquet, avaient été déjà exécutés et respectueusement écoutés debout par tous les convives.

La Fête nationale du 14 juillet a été, on le voit, célébrée cette année à Monaco par la Colonie française avec autant d'entrain patriotique que de bon ordre. C'est, du reste, une tradition de haute courtoisie à laquelle les membres de cette belle et prospère Colonie ne sauraient déroger.

En réponse aux télégrammes adressés, à l'occasion de la Fête nationale du 14 juillet, par M. le Consul de France à M. Emile Loubet, Président de la République Française, à S. A. S. le Prince Albert I^{er}, à S. A. S. la Princesse Alice et à S. A. S. le Prince Louis, M. le Président de la République et Leurs Altesses Sérénissimes ont fait adresser à M. Glaize l'expression de leur sympathie et de leur satisfaction.

C'est dimanche prochain 22 juillet, que commencera, sur la promenade Sainte-Barbe, la série annuelle des fêtes de la Saint-Roman.

Dans ses audiences des 10 et 13 juillet, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Camous François-Charles, né à la Turbie (Alpes-Maritimes), le 12 juillet 1848, cultivateur, demeurant à la Turbie, vingt-quatre heures de prison, pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

Bonelli Jean, né à Rosingo, province d'Alexandrie (Italie), le 6 mai 1846, journalier, demeurant à la Turbie, quarante-huit heures de prison pour le même délit.

SUR LE LITTORAL

De Nice :

M. le général Joly, frère du général gouverneur militaire de Nice, vient d'être nommé adjoint au gouverneur

militaire de Toulon, en remplacement du général Palle, nommé au commandement de l'artillerie du xv^e corps à Nîmes.

— Le général Caze, accompagné du chef d'état-major de la 29^e division, s'est rendu dans les Alpes afin d'examiner les lieux qui serviront aux prochaines manœuvres alpines.

AU DEHORS

On fait de grands préparatifs à Cettinje pour la célébration du quarantième anniversaire de l'avènement au trône du prince Nicolas I^{er}, Petrovich Niegoch, qui tombe le 14 août prochain. Cette fête aura un caractère national et durera plusieurs jours. Les notables monténégrins se réuniront à cette occasion à Cettinje de tous les coins de la Principauté, pour offrir leurs vœux et leurs hommages au prince Nicolas. C'est à cette même date qu'aura lieu la consécration de la cathédrale élevée dans la capitale du Monténégro aux frais du tzar Nicolas II.

Lettre de Paris

Paris, 15 juillet 1900.

La Fête nationale a été brillamment célébrée et, à part quelques incidents d'ailleurs de peu d'importance, tout s'est passé pour le mieux et on ne peut que s'en féliciter. A ne considérer, en effet, que l'intérêt public et sans prêter trop d'attention, comme tant de gens le font, à ce qui peut rehausser le succès d'un parti, souligner une opposition ou justifier un ministère, il est impossible de ne pas être frappé de ce résultat final : l'ordre n'a pas été troublé.

On peut signaler des bousculades ; on a pu assister à des rixes ; il y a eu quelques conflits entre adversaires politiques se rencontrant à l'improviste dans les fourrés du bois de Boulogne ou sur les avenues qui conduisent à Longchamp ; mais tout cela s'est vite apaisé.

Aucun trouble sérieux ne s'en est suivi ; aucun délit grave n'a été commis. L'armée, en l'honneur de qui la fête avait lieu, de ce côté, a été acclamée sans réserve par tout le monde. Les bravos qu'on lui décernait ont conservé un caractère exclusivement patriotique. Si quelques personnes ont voulu les doubler d'une critique plus ou moins déguisée à l'adresse de ses nouveaux chefs, le public n'y a pas pris garde.

Paris s'est amusé, tout simplement.

Rien ne l'a distrait de son plaisir. Quand un régiment passait, précédé d'une troupe de jeunes enthousiastes, on s'arrêtait, on saluait le drapeau et l'on reprenait ensuite sa promenade, sans écouter aucun cri de haine, sans obéir à aucun entraînement factice.

C'est pourquoi, on ne peut que se réjouir hautement de la façon dont s'est passée la journée du 14 juillet — et cela d'autant plus que de nombreux alarmistes nous avaient prêté tout autre chose. Heureusement qu'il y a loin des prédictions à la réalité !

* * *

Les nouvelles tragiques de l'Extrême-Orient continuent à être l'objet de toutes les préoccupations. Le plus grand espoir des Européens, au moins pour l'avenir, consiste surtout dans l'extrême mobilité de l'esprit chinois. Cette race, capable des plus aveugles fureurs, des plus sauvages égarements, des plus abominables cruautés, semble incapable de suivre longtemps un dessein. Une fois l'effort donné, elle s'arrête.

C'est ainsi qu'après avoir bombardé avec succès les positions des internationaux dans Tien-Tsin, les Chinois se sont subitement arrêtés. Ils laissent aux Européens le temps de relever les fortifications détruites, de rétablir les communications ferrées et télégraphiques avec la côte.

Peut-être l'insurrection de Pékin, la guerre civile qui s'en est suivie, tout ce gâchis ensanglanté est-il l'effet d'une bourrasque qui passera vite. Mais combien de ruines retrouvera-t-on, si bientôt les mystères de la capitale chinoise sont dévoilés, et quel horrible spectacle attendent ces troupes européennes.

Il y a une ironie des plus irritantes dans ce soin que prennent les légations chinoises d'Europe et d'Amérique pour nous informer, au jour le jour, des communications absurdes et odieuses qu'elles reçoivent des énigmatiques gouvernements qui se disputent à Pékin un pouvoir criminel. Leur silence sur le sort des légations ressemble alors à un défi.

Les armements continuent et se précipitent en France, en Allemagne, en Russie, au Japon, en Amérique. Au-

cune-ruse ne détournera les civilisés de leur objectif, qui est la réparation des crimes commis et la restauration de leurs droits, sans aucun esprit de conquête et d'avantages particuliers. La France a déjà armé 14,000 hommes ; elle prépare d'autres renforts, s'il en est besoin, et sa frontière du Tonkin est garnie d'un corps expéditionnaire prêt à entrer en campagne. Les Anglais ont pris la même précaution à la frontière birmane.

* * *

Mais, détournons nos yeux du tragique spectacle de l'Extrême Orient, et revenons aux merveilleuses manifestations artistiques qu'offre en ce moment Paris à la foule des visiteurs. Nous en avons une nouvelle à signaler : c'est la récente ouverture au public de l'hôtel de la rue La Rochefoucauld, où sont présentés en bel ordre, une grande partie des œuvres de Gustave Moreau, celle qu'il aime et choyait le plus, celle qu'il esquissait à sa pleine maturité et durant le déclin encore robuste de sa vie. Toute son œuvre n'est point là, car si peu disposé que fut Gustave Moreau à vendre, il vendit tout de même, mais les œuvres dispersées par la présence en des musées, ou aux murs des collections particulières, sont représentées par des esquisses, par des aquarelles, par des dessins, et l'on assiste vraiment, en parcourant ces sept salles, à l'évolution d'un haut talent au cours d'un considérable labeur.

Les critiques qui ont conclu tout récemment à la mystification et ont réclamé la déchéance de cette gloire, au nom de l'observation vraie et du réalisme, ne se sont peut-être pas rendu compte que leur point de comparaison était faux et que ce n'est point à un Courbet et à un Manet, qu'on peut comparer Moreau, mais à ceux qui, comme lui, tentèrent de violer la peinture, de lui faire chanter des mélodies psychiques, dont elle n'est point, à première vue, susceptible, et qu'il est de la lignée des Watts et des Delacroix.

Delacroix est même son point de départ, ainsi que l'indiquent nettement ses toiles de jeunesse conservées précieusement pour être juxtaposées à ces toiles où Moreau peignit son rêve d'ornementation compliqué et d'attitudes symboliques, telles les Prétendants, ou Tyrtée, ou les Argonautes.

Si tout n'est pas également de premier ordre dans ces grandes et difficiles évocations, tout y est intéressant au plus haut point. Les véritables amateurs d'art, après avoir visité les palais des Champs-Élysées se rendront à l'Exposition Gustave Moreau comme ils se rendront également à l'Exposition Rodin.

L. S.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

Les progrès de la traction électrique aux Etats-Unis. — Bien que les chemins de fer électriques commencent de se multiplier un peu partout, et qu'on puisse, surtout aux Etats-Unis, en citer un certain nombre qui fonctionnent avec succès, cependant il est évident que c'est encore aux tramways que s'applique surtout la traction électrique. La transformation des anciens modes de traction se fait sentir partout, en France notamment, mais nous ne pouvons offrir rien de comparable à ce qui se passe aux Etats-Unis. Nous empruntons à ce sujet des renseignements bien caractéristiques à une remarquable étude de M. Philip Dawson. En 1890, l'Amérique possédait une longueur totale de 9,037 milles de tramways, soit 14,549 kilomètres : sur cet ensemble (et nous ne faisons pas ici la conversion, puisqu'il s'agit simplement de comparaisons permettant de constater le progrès), il y avait 2,523 milles de tramways électriques, 5,400 de voies où l'exploitation se faisait au moyen de chevaux, puis 604 de tramways à vapeur et 510 de funiculaires. Il faut évidemment tenir compte aussi du nombre des véhicules qui circulaient sur chacun de ces réseaux, car c'est là un des facteurs principaux de l'importance d'une ligne de tramway, bien plus que son développement absolu. Or, cette même année 1890, tous les tramways des Etats-Unis possédaient un ensemble de 32,108 voitures, dont la répartition, suivant les catégories que nous avons indiquées tout à l'heure, s'accusait par les chiffres respectifs de 5,592, 21,970, 751 et 3,795. Nous ferons grâce au lecteur des progressions successives du réseau total, et des modifications diverses qui ont pu se produire d'année en année dans les modes de traction.

Nous arrivons tout de suite à l'année 1899, et ici les statistiques sont des plus concluantes à maint point de vue. Pendant que les tramways se sont formidablement multipliés de manière à représenter un développement

total de 21,400 milles, ou 34,454 kilomètres, on peut dire que les tramways à chevaux, à câble ou à vapeur ont pratiquement disparu : il ne reste plus en effet que 500 milles (un peu moins de 800 kilomètres) des premiers, autant des troisièmes, et enfin 400 kilomètres de funiculaires ! La transformation est stupéfiante. Au lieu des 32,000 voitures que nous avons trouvées en 1890, les Américains ont à leur disposition 60,200 véhicules, et l'électricité à elle seule en met 51,000 en mouvement ; les chevaux n'en traînent plus que 3,000. Nous devons du reste ajouter qu'on n'a pas entièrement renoncé à la vapeur et aux câbles comme mode de propulsion, puisque les véhicules funiculaires notamment sont au nombre de 4,200.

Le Jardin botanique de New-York. — M. Mac Dougal donne, dans *Science* (15 juin 1900), des renseignements détaillés sur le Jardin botanique de New-York. Ce jardin, autorisé par une loi du 28 avril 1891, a été créé par une association privée avec le concours de la municipalité qui a fourni le terrain (une centaine d'hectares), dans le Parc de Bronx et coopéré à la construction des bâtiments. L'association en question a été créée en vue de l'établissement et de l'entretien d'un jardin botanique avec muséum, pour la collection et la culture des plantes, fleurs, abrisseaux et arbres, pour le progrès de la science botanique et la poursuite de travaux originaux, ainsi que pour l'expansion de l'art des jardins et pour la récréation et l'instruction du peuple.

Le Muséum renferme l'herbier de l'Université Columbia, l'un des plus anciens et des plus complets de l'Amérique ; il a été commencé au début du siècle par John Torrey et renferme aujourd'hui plus de 600,000 spécimens de plantes et comprend la fameuse collection Ellis de champignons. La bibliothèque renferme 7,117 volumes comprenant : 1,733 volumes de périodiques et de comptes rendus de Sociétés, 2,105 volumes sur les phanérogames, 900 sur les cryptogames, 640 sur l'agriculture, 495 sur la morphologie et la physiologie, 325 sur l'art du jardinage, etc.

VARIÉTÉS

La Chine

La Chine attire en ce moment les regards de tous les peuples civilisés : chacun désire mieux connaître ses habitants et leurs mœurs. Nous empruntons au récent volume de M. Marcel Monnier, *Le Tour d'Asie*, les deux croquis suivants :

I

PÉKIN A TABLE

« Dis-moi ce que tu manges, je te dirai qui tu es ». Ainsi raisonnent quelques gourmands. S'il fallait juger un peuple sur sa cuisine, les Chinois seraient une nation bien remarquable. J'ai été invité avant-hier, par un aimable interprète de la légation de Russie, M. Kolésof, à déjeuner dans le restaurant le plus renommé de Pékin. Ce temple de la bonne chère se cache, au fond du plus sordide quartier de la ville chinoise, dans une ruelle abominable. Mais si les abords sont vilains, l'édifice n'est point mal ; un peu vermoulu, voilà tout : on y pénètre par la cuisine. Ici, encore une fois, tout est au rebours de chez nous. La cuisine est immense, une de ces cuisines comme en montrent les toiles des vieux maîtres flamands : la pièce est ce qu'elle doit être, remplie d'un beau désordre, mais non malpropre. Une vingtaine de marmittes, le torse nu, s'agitent autour des fourneaux, d'où montent d'agréables effluves. Ensuite, s'ouvre une petite cour aux dalles moussues avec un rocaille au centre et tout au tour une série de pavillons à deux étages dont les galeries et les frises de bois délicatement ajourées amusent le regard, bien que les peintures en soient depuis longtemps effacées, bien que, de la toiture dégradée, pendent en lourdes draperies les lichens et les mousses.

Mais le contenant importe peu. Parlons du contenu. Nous étions six convives. Les plats de résistance apportés en une seule fois et maintenus à une température convenable dans des récipients d'étain remplis d'eau bouillante, les plats, dis-je, eussent suffi à rassasier soixante personnes de robuste appétit. J'évalue à vingt-cinq le chiffre des mets et entremets, non compris le dessert. Au reste,

je ne puis mieux faire que de reproduire le menu. Ce document vous donnera une idée de ce qu'est un repas de haut goût dans la capitale du Céleste-Empire. Le voici tel qu'il m'a été fidèlement traduit. J'en respecte la disposition tant soit peu anormale pour nous ; mais les Chinois, nous l'avons déjà dit, ne font rien comme tout le monde. Nous ôtons notre chapeau et, chez eux, se découvrir pour saluer est une grave impolitesse ; leurs livres commencent où les nôtres finissent ; sur leurs menus, le dessert passe avant le potage. C'est dans l'ordre.

DOUCEURS

Raisins, poires, pommes, châtaignes d'eau, graines de pastèques confites, noix glacées, gelées de fruits, noisettes grillées au safran.

HORS-D'ŒUVRE

Poulets fumés, poissons fumés au vinaigre de riz, œufs de canard conservés (cinq ans) dans la chaux, crevettes à l'huile de ricin, fromage aux pois, jambon fumé, choux de mer marinés, choux salés, côtes de laitues salées.

DINER

Potage aux nids d'hirondelles, ailerons de requin au jambon, canard laqué, pois au miel, filets de poisson aux légumes, holoturries ou *gient s ng*, pousses de bambou d'hiver, crevettes au sucre, filets de poussins frits, porc bouilli, poisson sauce chrysanthèmes, champignons au gras, soupe aux graines de lotus, crème de pois aux fleurs bleues, soupe de chrysanthèmes.

Pain de maïs à l'étuvée, pains à la viande.

VINS

Jaune de Shao-Sing, liqueur de rose, liqueur des académiciens.

Ces vins ne sont autre chose que des alcools de riz. Le jaunet de Shao-Sing n'est pas désagréable et rappelle vaguement le Xérès.

Il y a sur cette liste nombre de combinaisons vraiment heureuses dont j'aurais voulu vous donner la formule. Malheureusement, les recettes sont un secret professionnel ; notre insistance s'est heurtée à un refus poli mais ferme. On s'occupe beaucoup, en ce moment de trouver des *clous* pour la prochaine Exposition universelle. J'imagine que l'industriel qui établirait sur les bords de la Seine un restaurant chinois, un vrai, un restaurant dont le personnel, trié sur le volet, arriverait en droite ligne de Pékin, ne ferait point une mauvaise affaire. Dans tous les cas, cela nous reposerait un peu des cafés maures, des brasseries viennoises et des czardas à tziganes.

II

LA SUPERSTITION DES CHINOIS

Superstitieux, le Chinois l'est à tel point que nous ne saurions nous faire une idée exacte de toutes les entraves apportées aux moindres actes de son existence par la géomancie, la nécromancie, la sorcellerie, le mauvais œil et autres enfantillages. Chacun en Chine, du petit au grand, est plus ou moins prisonnier du jeteur de sorts ou du diseur de bonne aventure. Les gens de la haute classe se donneront parfois, vis-à-vis des étrangers, l'apparence d'esprits forts, affecteront de sourire en parlant de ces balivernes, mais n'en subiront pas moins l'influence dans tous leurs faits et gestes.

Partout et toujours ils éprouvent cette sorte d'angoisse, la crainte d'agir une heure néfaste, dans un lieu propice, en malchanceuse compagnie. Tel s'acheminait à un rendez-vous d'affaires et brusquement rentre chez lui, sous l'empire de je ne sais quel fâcheux présage ou d'un simple pressentiment, quitte à s'excuser du mieux qu'il peut, le plus souvent très mal, par un mensonge puéril. C'est ainsi que les étrangers accusent parfois le Céleste de ne pas avoir le prix du temps, de manquer de parole. Ce en quoi ils ont tort parce qu'ils attribuent à la négligence et au sans-gêne ce qui, en fait, résulte le plus souvent d'un cas de force majeure. L'homme ne demanderait peut-être pas mieux que de tenir son engagement. Peut-être est-il la ponctualité même. Mais *il n'est pas libre*. Il se débat dans l'inextricable réseau de ses superstitions comme une pauvre mouche dans une toile d'araignée.

Dans ces conditions, comment attendre d'elle qu'elle entreprenne, qu'elle innove ! Vainement alléguera-t-on que les Chinois furent, en leur temps, des novateurs, qu'il ont, bien avant nous, connu la poudre et l'imprimerie. Il suffit de remarquer que ces inventions dont on

leur fait honneur étaient demeurées chez eux à l'état rudimentaire. L'explosif n'était point utilisé pour briser les écueils, ouvrir les routes à travers la montagne, mais hier comme aujourd'hui, servait surtout à « effrayer le Dragon » au moyen de pétards et de feux d'artifice. Quant à l'imprimerie telle que la pratiquaient les Chinois, elle n'eût jamais vulgarisé la pensée ni révolutionné le monde. L'imprimerie en réalité ne date que du jour où furent inventés et fondus les caractères mobiles : ces caractères, la Chine ne les a connus que par les Européens, à une époque relativement récente. Aujourd'hui encore, ils ne sont guère usités dans l'empire du Milieu, que par les « Diables d'Occident ».

Il y a même je ne sais quoi de pathétique dans le spectacle de ce peuple si bien doué, pacifique et prolifique, laborieux, sobre, dur à la peine, d'une probité commerciale que l'on rencontre rarement chez l'Asiatique — et qui se meurt d'immobilité. Absorbé dans la contemplation d'un passé qui eut ses gloires, il semble avoir épuisé la faculté créatrice. Il ne pense plus. A quoi bon ! puisque ses ancêtres ont pensé pour lui ! Il n'invente plus, il copie. Il en est de lui, semble-t-il, comme de certaines espèces animales, relativement très développées, — telle la fourmi, l'abeille, le castor, parvenues jusqu'aux rudiments d'une véritable organisation sociale, dont le fonctionnement nous étonne, mais qui n'iront pas au delà, dont le minuscule cerveau a donné toute sa mesure sans qu'il y reste une cellule libre pour loger désormais une impression nouvelle. Présentez à l'abeille un gâteau de cire dont les cases affecteront les combinaisons de forme les plus imprévues. Elle y coulera son miel. Puis, après avoir poursuivi longtemps l'expérience, abandonnez l'insecte à son instinct. Vous le verrez aussitôt disposer le moule à sa façon, suivant sa géométrie particulière, revenir d'emblée à l'architecture traditionnelle, aux petites cloisons en forme de prisme. Un phénomène analogue a lieu pour le Chinois. Il peut devenir, aux mains de l'Européen, un merveilleux outil, un instrument de précision. D'un modèle donné, il exécutera le double avec une adresse telle que vous aurez peine à distinguer la reproduction de l'original. N'espérez pas qu'il modifie qu'il corrige. Tout y sera, les qualités et les défauts, avec l'inflexible rigueur d'un travail mécanique. Abandonné à lui-même, il retournera bientôt aux formes surannées, aux procédés du bon vieux temps. C'est une force qui, pour produire tout son effet, a besoin d'être dirigée par un maître. Il possède les éléments nécessaires pour accomplir de très grandes choses, mais en sous-ordre.

MARCEL MONNIER.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Etude de M^e VALENTIN, notaire à Monaco
2, rue du Tribunal, 2

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat passé devant M^e VALENTIN, notaire à Monaco, le vingt-trois juin mil neuf cent, M. Maximino CUPPELLINI, négociant en vins, et Madame Louise BARRAL, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, ayant élu domicile en l'étude de M^e Valentin, notaire, ont acquis de Madame Adèle Brovès, propriétaire, veuve de M. Nicolas VIALE et de M. Emile Brovès, avocat, maire de Menton, demeurant tous deux à Menton, ayant élu domicile en l'étude de M^e Valentin, partie d'une maison située à Monaco, rue du Milieu n^o 9, composée d'un magasin et d'une cave au rez-de-chaussée ; d'un premier et d'un deuxième étage, le tout ayant son entrée par la rue du Milieu, ensemble une citerne sise au premier étage de cette maison et sur laquelle M. Cisladi a droit d'usage, le tout porté au plan cadastral sous le n^o 141 de la section C. confiné dans son ensemble au midi, la rue du Milieu ; au nord, M. Hancy pour le rez-de-chaussée et la rue Basse pour les étages, au levant, les héritiers Casanova et M. Harnich, au couchant, le passage de la Miséricorde et MM. Cisladi et Campana, sauf meilleurs confins.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de douze mille francs, ci 12,000 francs.

Une expédition dudit contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le quatorze juillet présent mois, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté, ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble sus désigné des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.
Monaco, le 17 juillet 1900.

Pour extrait :
Signé : L. VALENTIN.

Etude de M^e VALENTIN, notaire à Monaco
2, rue du Tribunal, 2.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e VALENTIN, notaire à Monaco, le trente juin mil neuf cent, le Domaine privé de SON ALTESSE SÉRÉNISSE MONSIEUR LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO, ayant élu domicile à Monaco en l'étude de M^e Valentin, notaire, a acquis de M. Nicolas-Vincent PALMARO, négociant et propriétaire, et de Madame Florence-Annonciade PIGNONE son épouse, demeurant ensemble à Monaco, une bande de terrain située à Monaco, quartier de Monte Carlo, lieu dit Carnier inférieur, d'une largeur de quatre mètres et d'une superficie de cent trente-deux mètres carrés, portée au plan cadastral sous le n° 304 P. de la section D, ladite bande tenant du nord, au chemin frontière; du midi et de l'est, à M. Palmaro; de l'ouest, au Domaine de Son Altesse Sérénissime.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de treize mille deux cents francs.

ci..... 13,200 fr.

Une expédition dudit contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le quatorze juillet présent mois, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble sus-désigné, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.
Monaco, le 17 juillet 1900.

Pour extrait : L. VALENTIN.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Par jugement du 13 juillet courant, le Tribunal Supérieur a déclaré la dame **Françoise SOLARO**, épouse du sieur **François NARDI**, mercière, demeurant à Monaco, en état de faillite, dont l'ouverture a été provisoirement fixée au 11 du même mois.

M. D'HAUTEROCHE, Juge du siège, a été nommé Commissaire et M. RAYBAUDI, Syndic provisoire de ladite faillite.

Monaco, le 14 juillet 1900.

Le Greffier en Chef,
RAYBAUDI.

AVIS

Les créanciers de la faillite de la dame **Françoise SOLARO**, épouse **NARDI**, mercière, demeurant à Monaco, sont invités à se réunir dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à Monaco, le 23 juillet courant, à 10 heures du matin, à l'effet d'être consultés, tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Le Greffier en Chef,
RAYBAUDI.

Etude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco
8, rue des Carmes, 8

VENTE SUR SAISIE

Le mardi vingt quatre juillet courant, à deux heures du soir, au rez-de-chaussée de la *Villa Trianon*, sise rue Grimaldi, à la Condamine, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'une grande quantité de meubles et objets mobiliers, tels que : lits complets, commodes, glaces, tables, chaises, canapés, fauteuils, salle

à manger en chêne sculpté, tableaux, bureaux, tapis, rideaux, vaisselle, lingerie, vins, volumes de différents auteurs, etc., etc.

Au comptant, 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, BLANCHY.

REMERCIEMENTS ET AVIS DE MESSE

Les familles BELLANDO remercient sincèrement toutes les personnes qui se sont associées à leur douleur en assistant aux obsèques de leur regretté

Monsieur Laurent BELLANDO

Ancien Membre de la Commission Communale

et les informent qu'une messe de huitaine sera dite, pour le repos de son âme, le jeudi 19 courant, à 9 heures, en l'église Sainte-Dévote.

Monsieur CONTI et sa famille remercient sincèrement leurs amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont été données pour le décès de

Florent CONTI

leur fils et frère.

Et les prient d'assister à la messe qui sera dite le samedi 21 courant, à 8 heures du matin, en l'église Sainte-Dévote.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 7 au 14 Juillet 1900

MARSEILLE, goëlette, <i>Deux-Pauline</i> , fr., c. Olivier,	briques.
Id. cutter <i>Léonie-Victorine</i> , fr., c. Origio,	houille.
CASSIS, br-goël. <i>Primitive</i> , fr., c. Dalest,	briques.
CANNES, b. <i>Fortune</i> , fr., c. Dalbéra,	sable.
Id. b. <i>Monte-Carlo</i> , fr., c. Ferrero,	id.
Id. b. <i>Louis</i> , fr., c. Jourdan,	id.
Id. b. <i>Indus</i> , fr., c. Tassis,	id.
Id. b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud,	id.
SAINT-TROPEZ, b. <i>Reine-des-Anges</i> , fr., c. Orengo,	id.
Id. b. <i>Marie</i> , fr., c. Gastaud,	id.
CANNES, b. <i>Barthélemy-Elisa</i> , fr., c. Davin,	id.
Id. b. <i>La Paix</i> , fr., c. Aune,	id.
Id. b. <i>Saint-Louis</i> , fr., c. Pasteur,	id.
Id. b. <i>Louise</i> , fr., c. Garel,	id.

Départs du 7 au 14 Juillet

CANNES, goël. <i>Deux-Pauline</i> , fr., c. Olivier,	sur lest.
MARSEILLE, cutter, <i>Léonie-Victorine</i> , fr., c. Origio,	id.
CANNES, b. <i>Louise</i> , fr., c. Garel,	id.
Id. b. <i>Saint-Louis</i> , fr., c. Jourdan,	id.
Id. b. <i>La Paix</i> , fr., c. Aune,	id.
SAINT-TROPEZ, b. <i>Marie</i> , fr., c. Gastaud,	id.
Id. b. <i>Reine-des-Anges</i> , fr., c. Orengo,	id.
CANNES, b. <i>Indus</i> , fr., c. Tassis,	id.
Id. b. <i>Louis</i> , fr., c. Pastour,	id.
Id. b. <i>Monte-Carlo</i> , fr., c. Ferrero,	id.
Id. b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud,	id.
Id. b. <i>Barthélemy-Elisa</i> , fr., c. Davin,	id.

AVIS

A VENDRE un fonds de commerce dépendant de la faillite **Piermarini**, situé à Monaco, rue de Millo, à la Condamine, comprenant une buvette, un Restaurant ayant pour enseigne « **RESTAURANT DE PROVENCE** », et vingt chambres meublées.

Le Syndic, A. Cioco.

VENTE APRÈS FAILLITE

D'un fonds de commerce de **ROBES et MANTEAUX**, situé à Monte Carlo, boulevard des Moulins.

S'adresser à M. Cioco, syndic.

BONNE OCCASION

Une des plus importantes maisons de fleurs de Monte Carlo, et des mieux situées, avec riche installation et bonne clientèle est à remettre.

Long bail, loyer très avantageux.

S'adresser au bureau du Journal

LEÇONS ET COURS
POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de S'-Maur

Rue Grimaldi, n° 25 — Condamine
et Villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo

MAISON MODÈLE

M^{me} DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

IMMEUBLE DU GRAND-HÔTEL

La Maison Modèle est la plus ancienne de Monte Carlo; la nombreuse et élégante clientèle qui l'honore de sa confiance trouvera dans ses magasins un grand choix de nouveautés en ombrelles riches et cannes dernier genre vendues au prix de Paris, jouets, maroquinerie fine, papeterie, photographies, parfumerie, cravates, roulettes et tapis. Articles de voyage à prix réduit.

Fabrique de marqueterie en bois d'olivier.

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885; Paris, 1889

English spoken — Man spricht deutsch

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIQ MOEHR

EAU, PATE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

A VENDRE dans de bonnes conditions, une MAISON située rue des Fours n° 1, à Monaco-Ville. — S'adresser à M^e VALENTIN, notaire à Monaco, ou à M. BLANCHY, passage Grana, à Monte Carlo.

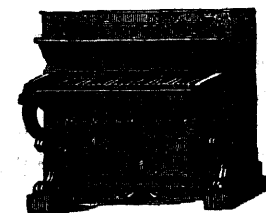
HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE



PIANOS NEUFS, de toutes marques, payables en 3 ans, à partir de 25 fr. par mois.

Alexandre KUNZ

Fournisseur de S. A. S. M^e le Prince de Monaco et du Casino de Monte Carlo

Monte Carlo, boulevard des Moulins, maison Jungmann
Succursale à la Condamine : 15, rue Louis

Le LIVRET-CHAIX CONTINENTAL renferme les services de toute l'Europe et un guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :

1^{er} vol. Services français, avec cartes des chemins de fer de la France et de l'Algérie; prix : 1 fr. 50.

2^e vol. Services franco-internationaux et étrangers, avec carte générale des chemins de fer du continent. Prix : 2 francs. Se trouvent dans toutes les gares, et à la Librairie CHAIX, rue Bergère, 20, Paris.